



**COMPTE-RENDU**  
**Réunion du Conseil Municipal du 11 septembre 2019**  
**(Article L.2121-25 du Code Générale des Collectivités**  
**Territoriales)**

L'an deux mil dix-neuf, le **Onze Septembre**,

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de **Sainte Gemme la Plaine** (Vendée), dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre CAREIL, Maire.

Date de convocation : **5 septembre 2019**

Effectif légal du Conseil Municipal	: 19
Membres en exercice	: 19
Membres présents	: 14
Membres ayant pris part aux délibérations	: 18

Étaient présents :

Pierre CAREIL, Jean BAUDRY, Karine CHASSIN, Caroline POIRAUD, Anthony CHACUN, Audrey ROBIN, Christophe CARRÉ, Mariane POUPEAU, Thierry NAULET, Hervé POUPEAU, Michel GIRARD, Jacqueline COTRON, Michel DURANCEAU et Maryvonne GUILBAUD

Avaient remis procuration :

Anne-Marie EVEILLÉ à Karine CHASSIN  
Gérard QUINTARD à Jean BAUDRY  
Christine VERONNEAU à Caroline POIRAUD,  
Marina ROY à Christophe CARRÉ

Était absent

Philippe FORGEAU

20 heures 35

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. **Monsieur Anthony CHACUN** est désigné pour remplir cette fonction.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

---

**N° 2019- 068 : FINANCES - BUDGET IMMEUBLE COMMERCIAL (321) – DÉCISION MODIFICATIVE N° 01/2019**

Vu les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriale,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,  
Vu la délibération du Conseil Municipal 2019-036 en date du 2 avril 2019, approuvant le Budget Primitif 2019 du Budget Immeuble Commercial,  
Vu les observations de Madame le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Luçon,  
Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la proposition de décision modificative budgétaire portant sur le virement de crédits pour le budget Immeuble Commercial de l'exercice 2019.

Le remplacement d'une chaudière était prévue Place des Halles et a été budgétisé en Investissement. Ce remplacement fait partie de la section fonctionnement. Une décision modificative est nécessaire pour la régularisation des crédits.

**Crédits à ouvrir**

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Article	Nature	Montants
011	615228	Autres bâtiments	+ 600.00 €

**Crédit à réduire**

Dépenses d'investissement

Chapitre	Article	Nature	Montant
21	2188	Autres Immobilisations corporelles	- 600.00 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Article	Nature	Montants
021	021	Virement de la section de Fonct.	- 600.00 €

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre	Article	Nature	Montants
023	023	Virement à la section d'Invest.	- 600.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à :

- 18** Voix Pour
- 0** Voix Contre
- 0** Abstention

**VALIDE** la décision modificative n° 01/2019 du Budget Immeuble Commercial (321) comme indiqué ci-dessus.

**N° 2019- 069 : FINANCES - BUDGET PRINCIPAL (208) – DÉCISION MODIFICATIVE N° 02/2019**

Vu les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriale,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil Municipal 2019-031 en date du 2 avril 2019, approuvant le Budget Primitif 2019 du Budget Principal,

Vu les observations de Madame le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Luçon,

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la proposition de décision modificative budgétaire portant sur le virement de crédits pour le budget principal de l'exercice 2019.

Une décision modificative est nécessaire suite à une erreur de virement de crédits :

- Une régularisation est nécessaire pour l'opération 137 – Aménagement Rues de la Cure, Popelinière, Sénéchalerie et Route de Corpe et l'opération 92 – Voirie Générale (Route des Mottes – Chemin Les Chopinières – Rue du Marais).

**Crédits à ouvrir**

Dépenses Investissements

Chapitre	Article	Op	Nature	Montants
21	2151	92	Réseaux de voirie	+ 73 100.00 €
21	2151	137	Réseaux de voirie	+ 374 627.62 €

**Crédit à réduire**

## Dépenses Investissement

Chapitre	Article	Op	Nature	Montants
21	2315	92	Voirie Générale	- 73 100.00 €
21	2315	137	Aménagement Rues de la Cure, Popelinière, Sénéchalerie et Route de Corpe	- 374 627.62 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à :

- 18** Voix Pour
- 0** Voix Contre
- 0** Abstention

**VALIDE** la décision modificative n° 02/2019 du Budget Principal (208) comme indiqué ci-dessus.

**N° 2019- 070 : FINANCES - BUDGET PRINCIPAL (208) – DÉCISION MODIFICATIVE N° 03/2019**

Vu les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriale,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil Municipal 2019-031 en date du 2 avril 2019, approuvant le Budget Primitif 2019 du Budget Principal,

Vu les observations de Madame le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Luçon,

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la proposition de décision modificative budgétaire portant sur le virement de crédits pour le budget principal de l'exercice 2019.

Une décision modificative est nécessaire :

- Une régularisation est nécessaire pour l'opération 133 Requalification RD 137. Suite au paiement d'une facture, une avance forfaitaire est prise en compte et doit être comptabilisée en opération d'ordre.

**Crédits à ouvrir**

## Dépenses Investissements

Chapitre	Article	Op	Nature	Montants
041	238	133	Avance forfaitaire	+ 57 489.44 €

## Recettes Investissements

Chapitre	Article	Op	Nature	Montants
041	238		Avance forfaitaire	+ 57 489.44 €

**Crédit à réduire**

## Dépenses Investissement

Chapitre	Article	Op	Nature	Montants
23	2315	133	Travaux voirie	- 57 489.44 €

## Recettes Investissements

Chapitre	Article	Op	Nature	Montants
16	1641		Emprunts	- 57 489.44 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à :

- 18** Voix Pour
- 0** Voix Contre
- 0** Abstention

**VALIDE** la décision modificative n° 03/2019 du Budget Principal (208) comme indiqué ci-dessus.

**N° 2019-71 ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX ET TRAVAUX – DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT VENDÉE TERRITOIRE – AMÉNAGEMENT DES RUES DE LA CURE, SÉNÉCHALERIE, POPELINIERE ET ROUTE DE CORPE SUITE AUX TRAVAUX DU FEEDER (Annule et Remplace la délibération n° 2019-56)**

Vu la délibération n° 2017-12-133 du 13 décembre 2017 portant sur le choix du maître d'œuvre pour les travaux de voirie en vue de l'aménagement des rues de la Cure, de la Sénéchalerie, de la Popelinière et Route de Corpe, suite aux travaux du Feeder (Remplacement canalisation par Vendée-Eau),

Vu la délibération n° 2019-031 du 27 mars 2019 approuvant le Budget Primitif Principal de l'exercice 2019 de la Commune,

Vu la délibération n° 2019-055 du 27 juin 2019 portant sur la validation de l'entreprise retenue pour effectuer lesdits travaux,

Vu la répartition des subventions départementales dans le cadre des politiques contractuelles avec la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral et notamment la délibération n° 2018-001 du 9 janvier 2018 approuvant le contrat Vendée Territoires Sud Vendée Littoral

Considérant que les travaux sont chiffrés à 263 502,00 € HT et que le montant global de l'opération s'élève à 279 032.00 Euros HT

Après avoir pris connaissance du plan de financement et en avoir délibéré à

**18** Voix Pour

**0** Voix Contre

**0** Abstention

**ARRETE** le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Relevés Topographiques	2 530,00 €	Contrat Vendée Territoire	11 662,00 €
Maîtrise d'ouvrage	13 000,00 €		
Travaux	263 502,00 €	Autofinancement	267 370,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>279 032,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>279 032,00 €</b>

**SOLLICITE** pour la totalité de l'opération une subvention de 11 662.00 Euros auprès du Conseil Départemental de la Vendée, dans le cadre du Contrat Vendée Territoires Sud Vendée Littoral 2017/2020

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette demande de subvention.

**N° 2019-072 ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX ET TRAVAUX – DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT VENDÉE TERRITOIRES –TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DES MOTTES, RUE DU MARAIS, CHEMIN DES CHOPINIÈRES 2019**

Vu la délibération n° 2019-031 du 27 mars 2019 approuvant le Budget Primitif Principal de l'exercice 2019 de la Commune,

Vu la délibération n° 2019-065 du 10 juillet 2019 portant sur la validation de l'entreprise retenue pour effectuer les travaux de voirie 2019 route des Mottes, Rue du Marais, et Chemin de la Chopinière,

Vu la répartition des subventions départementales dans le cadre des politiques contractuelles avec la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral et notamment la délibération n° 2018-001 du 9 janvier 2018 approuvant le contrat Vendée Territoires Sud Vendée Littoral

Considérant que les travaux sont chiffrés à 60 848,00 € HT et que le montant global de l'opération s'élève à 65 537,87 Euros HT

Après avoir pris connaissance du plan de financement et en avoir délibéré à

- 18** Voix Pour
- 0** Voix Contre
- 0** Abstention

**ARRETE** le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Maîtrise d'ouvrage	4 689,87 €	Contrat Vendée Territoire	10 000,00 €
Travaux	60 848,00 €	Autofinancement	55 537,87 €
<b>TOTAL</b>	<b>65 537,87 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>65 537,87 €</b>

**SOLLICITE** pour la totalité de l'opération une subvention de 10 000.00 €uros auprès du Conseil Départemental de la Vendée, dans le cadre du Contrat Vendée Territoires Sud Vendée Littoral 2017/2020

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette demande de subvention.

---

**N° 2019- 073**      **ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX ET TRAVAUX – VALIDATION DEVIS PLANTATIONS RD 137 ET RUE DE LA BADELLERIE**

Dans le cadre de la requalification de la RD 137 en agglomération, il avait été convenu que la Commune de Sainte Gemme la Plaine procéderait à l'embellissement par la plantation de vivaces et d'arbustes.

Ces plantations doivent absolument avoir lieu au cours du mois de novembre.

Le responsable technique de Sainte Gemme la Plaine, spécialisé en espaces-verts, a validé la plupart des variétés proposées par l'architecte paysagiste Béatrice MOUNERON.

Le montant d'achat de ces végétaux s'élève à 7 959.00 €uros HT (avec une TVA à 10%).

S'y ajoutent des fournitures pour la plantation pour une somme de 2 279.82 €uros HT (TVA à 10 %).

Compte-tenu de la période pour ces plantations, les agents techniques de la commune ne pourront pas effectuer cette tâche en sus de leurs missions générales. Aussi, il a été demandé un devis auprès d'une association d'insertion sociale et professionnelle spécialisée en espaces-verts pour effectuer les plantations. Le montant de la prestation est de 4 485.00 €uros.

L'investissement total s'élève donc à 14 723,82 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir donner son accord pour effectuer l'achat des plantations et leur mise en œuvre

Après en avoir délibéré à

- 14** Voix Pour
- 4** Voix Contre
- 0** Abstentions

Le Conseil Municipal,

**EMET** un avis favorable pour un investissement inférieur à 15 000.00 €uros HT

**DIT** que le choix des végétaux se fera en Commission constituée de Mesdames Maryvonne GUILBAUD, Mariane POUPEAU, Messieurs Christophe CARRÉ, Jean-Paul GADÉ, sous la conduite de Monsieur Jérôme LABRE, responsable du service technique de Sainte Gemme la Plaine, spécialisé en Espaces Verts et de Monsieur Olivier LEJOSNE, Professeur au Lycée de Pétré, s'il peut se libérer.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération, à l'issue du choix de la Commission.

---

**N° 2019- 074**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE – VALIDATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION, A TITRE GRATUIT, DE LA SALLE DE SPORTS DE SAINTE GEMME LA PLAINE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD VENDÉE LITTORAL**

La présente délibération a pour objet la convention de mise à disposition de la Salle de Sports de Sainte Gemme la Plaine, à titre gratuit, au profit de la Communauté de Commune Sud Vendée Littoral.

En effet, dans le cadre de l'activité Education Physique et Sportive, Le service Interventions en milieu scolaire intervient pour l'Ecole Privée Saint Charles et pour l'Ecole Publique La Plaine.

Aussi, il va de soi que la Commune de Sainte Gemme mette à disposition un local adapté.

La convention ci-jointe précise les modalités selon lesquelles la Commune de Sainte Gemme la Plaine met à disposition à titre gratuit, la Salle de Sports à la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à

- 18** Voix Pour
- 0** Voix Contre
- 0** Abstention

**APPROUVE** cette convention

**AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer

---

**Informations diverses**

► Monsieur le Maire rappelle que l'inauguration de l'Ecole Publique La Plaine a lieu vendredi 13 septembre 2019 à 16h30. Cet horaire a été choisi afin de privilégier la présence des parents. Certains Conseillers Municipaux ne pourront pas être présents compte-tenu de l'heure de l'inauguration

► Monsieur le Maire indique que le site internet est en ligne depuis 1 semaine. Les rubriques sont complétées au fur et à mesure. Il précise aux Conseillers de ne pas hésiter à faire part de leurs commentaires.

► Le Club Canin organise une après-midi découverte le 21 septembre 2019 de 14h00 à 18h00 : accueil des compagnons à 4 pattes, démonstration d'agility, démonstration de cours d'éducation chiens adultes et chiots. Madame la Présidente recherche un local afin d'entreposer le matériel et permettre aux adhérents de bénéficier d'un espace convivial. Une réflexion est en cours pour les autoriser à installer un abri de jardin de 15 m<sup>2</sup> environ ; équipement qui peut être démonté.

► La Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, en partenariat avec la Région des Pays de la Loire et la Ville de Luçon organise au Jardin DUMAINE, à Luçon, La Fête de l'Ecomobilité le dimanche 22 septembre 2019 de 10h00 à 18h00 : démonstrations et essais de véhicules, atelier de réparation de vélos, présentation de nouvelles solutions de déplacements, avec un village de la mobilité.

► L'APAEP invite l'ensembles des Conseillers Municipaux à son Assemblée Générale le 20 septembre 2019 à 20h30 à l'Ecole Publique La Plaine.

► Une journée de découverte est organisée sur le site de la CAVAC à l'occasion des 10 ans de Biofib'isolation le 26 septembre prochain sur inscription (jusqu'au 23 septembre 18h00). Tous les élus ont reçu un mail.

► Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que nombre de Gemmois se plaignent de l'entretien et du nettoyage des voiries et du Cimetière. Il rappelle qu'il est interdit d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts... ou des promenades accessibles ou ouverts au public depuis la loi Labbé du 6 février 2014. Cette interdiction a été étendue aux voiries par la loi de transition énergétique du 17 août 2015. Un flou demeure concernant les cimetières, selon qu'on les considère ou non comme promenades au sens de la loi Labbé.

Actuellement les solutions alternatives ne sont pas satisfaisantes. Une réflexion est en cours avec la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral et le Département de la Vendée, d'où le choix fait du zéro pesticides dans le cimetière.

Est abordé le sujet du travail des agents techniques de la Commune. Monsieur le Maire invite les élus à ne pas se fier qu'à ce qu'ils voient. Les agents sont souvent interpellés sur de multiples tâches ponctuelles qui les empêchent d'aller au bout des chantiers en cours. Il indique qu'une analyse des tâches est mise en œuvre afin de permettre si possible une meilleure organisation du travail.

► Le Bulletin trimestriel sera distribué au plus tard début octobre.

► Monsieur le Maire précise que le rapport annuel 2018 de Vendée Eau est consultable auprès des Services Administratif. Il n'existe pas de support web.

► Une réunion avec les riverains de la Rue de l'Ancienne Gare et de la Rue du Marais a eut lieu la semaine dernière pour aborder les problèmes de vitesse excessive des véhicules dans ces rues. Un travail avec l'Agence Routière Départementale a eu lieu.

Pour la Rue de l'Ancienne Gare, des chicanes vont être placées sur le côté Est de la rue afin de faire ralentir les voitures ; du côté Ouest un espace sera aménagé en trottoirs pour les piétons ; à préciser pour les vélos.

Pour la Rue du Marais, un test de 3 à 6 mois va être mis en place avec l'implantation de chicanes à 4 endroits différents.

► Les travaux de la RD 137 sont redémarrés. Ils devraient se terminer dans 3 mois. Se pose actuellement le problème de traversée de la RD pour que les enfants puissent aller à l'Ecole. Une réunion avec les riverains va être organisée.

► Les Conseils départementaux de Vendée et de Charente-Maritime organisent une manifestation pour relancer le projet de l'A831 Fontenay/Rochefort le

Monsieur le Maire, Monsieur Jean BAUDRY et Madame Christine VERONNEAU y participent.

► En ce qui concerne la DUP pour le « terrain BUREAU », Monsieur le Maire indique que le dossier avance. Le Tribunal Administratif doit désigner un Commissaire Enquêteur au mois d'octobre. L'enquête publique pourrait se terminer en décembre 2019 avec les conclusions de l'enquêteur en janvier 2020 et un arrêté d'utilité publique en mars 2020.

► Pour le dossier « Eoliennes », Monsieur le Maire rappelle que le projet du Millard (Ste Gemme) a reçu une autorisation préfectorale en mars 2019. L'association « Vent de Révolte » a déposé un recours au Tribunal Administratif en Juillet 2019. Le délai d'instruction est de plus d'un an.

Le projet des Marzières (Ste Gemme/St Jean) a reçu un avis défavorable de la Préfecture. Monsieur le Maire indique que Vol'V conteste et a déposé un recours au TA en mai 2019

► Le prochain Conseil Municipal, initialement prévu le 17 octobre aura lieu le 16 octobre à 20h30

---

## **ORDRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**N° 2019- 068 :** FINANCES - BUDGET IMMEUBLE COMMERCIAL (321) – DÉCISION MODIFICATIVE N° 01/2019

**N° 2019- 069 :** FINANCES - BUDGET PRINCIPAL (208) – DÉCISION MODIFICATIVE N° 02/2019

**N° 2019- 070 :** FINANCES - BUDGET PRINCIPAL (208) – DÉCISION MODIFICATIVE N° 03/2019

**N° 2019-71** ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX ET TRAVAUX – DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT VENDÉE TERRITOIRE – AMÉNAGEMENT DES RUES DE LA CURE, SÉNÉCHALERIE, POPELINIERE ET ROUTE DE CORPE SUITE AUX TRAVAUX DU FEEDER (Annule et Remplace la délibération n° 2019-56)

**N° 2019-072** ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX ET TRAVAUX – DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT VENDÉE TERRITOIRES –TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DES MOTTES, RUE DU MARAIS, CHEMIN DES CHOPINIÈRES 2019

**N° 2019- 073** ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX ET TRAVAUX – VALIDATION DEVIS PLANTATIONS RD 137 ET RUE DE LA BADELLERIE

**N° 2019- 074** ADMINISTRATION GÉNÉRALE – VALIDATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION, A TITRE GRATUIT, DE LA SALLE DE SPORTS DE SAINTE GEMME LA PLAINE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD VENDÉE LITTORAL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15

Le Maire,  
Pierre CAREIL